

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**LIBERTE EGALITE FRATERNITE**  
**ARRETE DU MAIRE**

Département  
**AUBE**  
Canton  
**NOGENT-SUR-SEINE**  
Commune  
**NOGENT-SUR-SEINE**

**Stationnement interdit**

**N° PM 2021-366**

**Au droit du 3 rue du Milieu du Champ-Calot, sur deux emplacements  
Du jeudi 23 décembre 2021 au vendredi 21 janvier 2022  
Travaux au domicile de Monsieur DIEU**

Le Maire de Nogent-sur-Seine,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2212-2 ;  
Vu le code de la route, notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8,  
R.411-21-1et R.411-25 à R.411-28,  
Vu le code pénal, notamment l'article R.610-5,

**Considérant les travaux au domicile de Monsieur DIEU, sis 3 rue du Milieu du  
Champ-Calot,**  
Considérant que dans un but de sécurité publique, il convient d'interdire le  
stationnement **au droit du 3 rue du Milieu du Champ-Calot, sur deux  
emplacements, du jeudi 23 décembre 2021 au vendredi 21 janvier 2022,**

**A R R E T E**

Article 1 :

Le stationnement est interdit et fera l'objet d'un enlèvement, **au droit du 3 rue du Milieu du Champ-Calot, sur deux emplacements, du jeudi 23 décembre 2021 au vendredi 21 janvier 2022.**

Article 2 :

Les infractions aux présentes dispositions seront poursuivies et réprimées conformément à la loi.

Article 3 :

La signalisation est mise en place par les Services Techniques.

Article 4 :

- Monsieur le Chef d'Escadron, commandant la Compagnie de Gendarmerie de Nogent-sur-Seine,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Nogent-sur-Seine,
- Monsieur le Responsable du Service Local d'Aménagement de Nogent-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale,

Sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions légales.

A Nogent-Sur-Seine, le 23 décembre 2021

Acte non soumis à l'obligation  
de transmission en Préfecture



L'adjoint au Maire,  
Délégué aux Finances, à l'Économie et à l'Administration

**Pierre MATHY**